



@pngtree.com

PRESENCE DANS LES MEDIAS

DATE	INTERVENANTS	SUPPORTS	THEME
02.01	P. ERBS	France Inter	Retraites
02.01	C. BOURREAU	RMC	Emission de J.J. BOURDIN
10.01	C. BOURREAU	Radio SUD	Prélèvement à la source
15.01	C. BOURREAU	RMC (radio et télé)	Reportage au siège UFR-rg + FNAR
21.01	C. BOURREAU	BFM TV	Indexation retraites sur l'inflation
22.01	C. BOURREAU	CNEWS	Reportage au siège : « Les retraités sont des nantis ! »
31.01	C. BOURREAU	SUD RADIO	« Les retraités n'ont pas à se plaindre ! »
31.01	P. ERBS	France Info	Indexation des retraites

ACTUALITES

◇ Autonomie : Bientraitance/Maltraitance

Une commission commune au HCFEA⁽¹⁾ et au CNCPH⁽²⁾ a été installée il y a un an par la Ministre des Solidarités et de la Santé. Le président de cette commission, Denis Piveteau, Conseiller d'Etat, a remis à la Ministre le 24 janvier une *Note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie* qui fera date :

www.hcfea.fr/IMG/pdf/Note_d_orientation_Commission_pour_la_lutte_contre_la_maltraitance_et_la_promotion_de_la_bientraitance_web-2.pdf

Cette note se compose de trois parties : Comprendre, Réagir, Prévenir et contient dans la deuxième 39 propositions. Nous vous recommandons vivement sa lecture. Elle fera l'objet d'un article dans le prochain Courrier des Retraités.

(1) HCFEA Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

(2) CNCPH Conseil national consultatif des personnes handicapées

Sylvain DENIS

AU FIL DES JOURS (07 FEVRIER 2019)

CFR

RETRAITE

Réforme des retraites : état des lieux

Les entretiens entre J-P. Delevoye et les parties prenantes à la genèse de la réforme ont été interrompus du début décembre au 21 janvier. Interruption indirectement, mais indubitablement liée au phénomène « gilets jaunes ». Quelques interrogations sur les priorités du gouvernement ont été suscitées par un scénario assez vite abandonné où le Haut-Commissaire aurait à la fois piloté la réforme et le « grand débat national » sur la fiscalité et les dépenses publiques.

Cela étant, les questions de retraite font évidemment partie de ce grand débat et certaines nécessiteront beaucoup de pédagogie pour éviter des affrontements stériles. Le député Olivier Damaisin, rapporteur des pensions au sein de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, avait d'ailleurs demandé de reporter à 2020 le vote de la loi de réforme afin de justement donner un temps suffisant à la pédagogie. Notons que tout ce qui retarderait le début (2025 en principe) de l'application pratique de la loi qui sera votée risque, en cas de changement important du contexte politique, d'en réduire la portée, voire la nature.

Que ce soit dans le cadre des travaux pilotés par le Haut-Commissaire ou dans celui du débat national, l'essoufflement de l'économie mondiale induit par les tensions USA/Chine est une toile de fond importante. La croissance baisse en France de la dette et du déficit public difficiles à éviter. Vu le poids ce déficit, 316 milliards d'€ sur PIB alors que les autres pays de consacrent que 10,4% en surprenant que la question des



Il n'est pas surprenant non plus

que la Cour des comptes s'invite à sa manière dans celui-ci en s'appêtant à publier en février de nouvelles pistes d'économie. De son côté France Stratégie, « think tank » rattaché au Premier Ministre, explique dans une note récente « *Où réduire la dépense publique ?* » que quelques choix douloureux seront indispensables sur les retraites, la santé ou les aides sociales pour faire baisser cette dépense de 3 points de PIB en 5 ans tout en préservant, voire en augmentant, les crédits alloués à la défense, à l'éducation nationale et à l'investissement. De façon plus abrupte, Fabrice Lengart, toujours de France Stratégie, explique que « les dépenses de retraite constituent le gisement de baisse de charges le plus intéressant »

Certes la réduction des 42 régimes à un seul devrait déjà faire baisser les charges administratives même si son plein effet doit attendre 2040, mais encaisser davantage de cotisations et payer moins de pensions en reculant l'âge de départ est une façon bien plus puissante de réduire le poids relatif des retraites. Hervé Boulhol, économiste à l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques), signale que « *dans la durée record* du temps de vie des Français à la retraite l'allongement de l'espérance de vie ne compte que pour un tiers alors que deux tiers sont liés à l'âge de fin de carrière.* »

AU FIL DES JOURS (07 FEVRIER 2019)

L'accord Agirc-Arrco de 2017 instituant le dispositif bonus/malus est une façon de corriger les déséquilibres, mais tenter de le dénoncer comme la CFDT vient de le faire au motif que les résultats financiers de 2018 rapprochant les comptes de l'équilibre est préoccupant, d'où le refus du MEDEF. Un accord de long terme ne doit pas être dénoncé sur la base de variations court-termistes intégrant des éléments financiers aléatoires. Il est bien sûr encore trop tôt pour savoir si le schéma Agirc-Arrco persuadera de nombreux actifs de prolonger leur carrière au-delà de l'âge légal. C'est en tout cas souhaitable et la récente et inattendue suggestion de JP. Delevoye de « *majorer de 3% à 5 % les pensions de ceux qui décident de partir plus tard* » est aussi, bien que différente, une forme d'incitation à retarder les départs. Inattendue, mais en fait guère surprenante quand l'immense majorité des économistes pensent qu'il n'y a d'autre option pour assurer la survivance du système par répartition que d'allonger la durée des carrières et que le relèvement de l'âge de départ doit être un ingrédient indispensable de la réforme si l'on veut garantir un niveau correct des pensions dans un système réellement pérenne. Chacun doit y réfléchir, mais l'Etat ne peut que l'avoir déjà fait car ce sujet hautement inflammable sera au cœur du débat

**la durée de vie passée à la retraite atteint chez nous 27 ans pour les françaises, 24 ans pour les hommes, par rapport à 22 et 18 ans dans l'OCDE. Les français dans leur ensemble quittent le marché du travail en moyenne 4 ans plus tôt que les autres.*

Pierre LANGE

Rencontre CFR/JP. Delevoye du 31 janvier

A la demande de la CFR, Pierre ERBS, François BELLANGER et Christian BOURREAU ont été reçus par le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites, J.P. DELEVOYE et deux de ses collaborateurs au sujet de l'état d'avancement du projet de réforme des retraites. L'échange très libre a mis en relief les points suivants :

- L'objectif d'un projet de loi avant juillet 2019 est maintenu, mais pour une mise en place de la loi repoussée à 2025
- Le régime sera bien "universel", mais pas "unique"
- L'assiette des cotisations sera de 3 PSS (plafond de la Sécurité Sociale) et pas de 4 comme demandé par la CFR
- Les droits à retraite seront exprimés en points dont la valeur de service sera fixée annuellement
- La CFR a rappelé sa demande d'une indexation des pensions sur les prix, car une indexation sur les salaires, corrigée d'un "facteur de soutenabilité", pourrait s'avérer pénalisante.
- La loi devrait fixer à 62 ans l'âge minimum de départ à la retraite. Tout report de départ au-delà de cet âge bénéficierait d'un "bonus" tenant compte à la fois des suppléments de cotisations versés ainsi que de la moindre durée de service de la pension.
- Réversion : le nouveau dispositif ne s'appliquera pas aux pensions liquidées avant l'application de la loi
- La CFR n'accepte pas que les associations de retraités ne puissent pas participer à la gouvernance du futur système aux côtés des partenaires sociaux, car elles seraient alors cantonnées à un simple rôle de consultation.

AU FIL DES JOURS (07 FEVRIER 2019)



© pinterest.fr

Relevés mensuels retraites

AGIRC/ARRCO

Pour les retraites complémentaires Agirc-Arrco, le décompte peut être consulté selon la procédure décrite ci-après :

- 1 – Accéder au site : espace-personnel.agirc-arrco.fr
- 2 – Première visite : créer son compte ou si déjà identifié, accès classique : se connecter avec son numéro sécu (sans la clé) et son mot de passe
- 3 – Accéder à « Mes paiements retraite »
- 4 – A janvier 2019 apparaissent les montants nets Arrco et Agirc versés en début de mois
- 5 – Au-dessous, cliquer sur télécharger détail Agirc-Arrco
- 6 – S'ouvrent alors les deux bulletins (ou un seul si Arrco seulement) aux en-têtes de sa caisse de retraite propre et de celle de l'Agirc-Arrco comportant les assiettes détaillées des prélèvements, les taux appliqués et les montants en euros des différentes assiettes et retenues avant calcul du montant net à payer.

CARSAT

Comme c'est déjà le cas actuellement, toute somme versée dans une année fiscale est déclarée et soumise à l'impôt au titre de cette année-là. La mensualité de décembre 2018 payée en janvier 2019 sera bien déclarée au titre des revenus de 2019 ; elle est donc soumise au prélèvement à la source. Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé est calculé sur la base du taux d'imposition fourni par l'administration fiscale appliqué au montant imposable de la retraite. Ce montant imposable n'est pas le montant net payé de la retraite. Il correspond à la somme des avantages imposables (ex : retraite personnelle, majoration pour enfants, etc.), à laquelle il faut soustraire le montant de la CSG déductible éventuellement prélevée sur votre retraite.

Comment connaître les détails du paiement de sa retraite ? En se connectant à son espace personnel – si déjà identifié ou à créer si non identifié – lassuranceretraite.fr et en utilisant le service « Demander mon relevé des mensualités », les retraités peuvent depuis la fin du mois de janvier prendre connaissance avec précision des éléments composant leur retraite (montant brut, cotisations, montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source, le net versé, etc.).

Roger BARROT

AU FIL DES JOURS (07 FEVRIER 2019)



© flickr.com

La place des retraités dans la société

Lire, en annexe, la contribution de la CFR sur le sujet

FNAR et UFR-rg qui ont activement participé à la réflexion et largement contribué à la rédaction de ce texte, adhèrent pleinement à son contenu.

AU FIL DES JOURS (07 FEVRIER 2019)

NOS FEDERATIONS

FNAR – Mission Santé

Le Dossier médical partagé (DMP) en pratique... Réponses aux questions des lecteurs



© ameli.fr

Dans le Courrier des Retraités de décembre 2018, un petit article expliquait comment et pourquoi ouvrir son Dossier Médical Partagé. Celui-ci va en effet constituer l'outil de liaison avec les professionnels de santé qu'un usager consulte ou rencontre. Ses remboursements par l'Assurance maladie y sont renseignés. On peut également insérer soi-même des documents, des comptes rendus etc...

A la suite de cet article, plusieurs questions ont été posées par les lecteurs. Nous vous faisons profiter des réponses apportées :

1. Ma femme est mon ayant droit à la Sécurité Sociale. Pourquoi est-ce que je n'arrive pas à lui ouvrir son DMP avec mon numéro de Sécurité Sociale ?

Réponse : c'est tout à fait normal, depuis le 1er janvier 2016, chaque résident bénéficie d'une Protection Universelle Maladie personnelle : la PUMA. Celle-ci n'est plus financée par les cotisations, mais par la CSG. Et chacun et chacune a droit aux prestations (sauf les Indemnités Journalières - IJ - bien entendu qui gardent leur caractère assurantiel), qu'il perçoive ou non des revenus (et ainsi paye la CSG). **La protection universelle maladie**, créée par l'article 59 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016, permet à la fois de simplifier les assurés, garantir les droits individuels aux prestations maladie, réduire les démarches administratives, garantir à chacun la confidentialité dans la prise en charge de sa santé. **Il n'y a donc plus d'ayants droit majeurs à l'assurance maladie et chacun / chacune a un numéro d'identification national (NIR), peut se faire établir une carte Vitale individuelle, et ouvrir un DMP personnel.**

Ainsi, une femme, ou un homme, encore ayant droit de son époux/épouse, demande à la caisse primaire d'assurance maladie de lui fournir son NIR, le numéro de Sécurité Sociale (NIR = Numéro individuel d'Inscription au Répertoire) et sa carte Vitale individuelle. Ce sera une affiliation « sur base de résidence » ; il y a nécessairement un imprimé à remplir.

Ensuite, muni de son NIR et de sa carte Vitale, l'assuré va faire la démarche d'ouverture de son DMP.

Vous pouvez demander votre affiliation en tant qu'assuré sur critère de résidence auprès de votre caisse d'assurance maladie en remplissant le formulaire.

2. Je veux ouvrir mon DMP mais on me demande un numéro. Où est-il ? de quoi s'agit-il ?

Réponse : Si je veux ouvrir mon DMP, il faut que j'aie un compte individuel AMELI ; pas celui de ma grand-mère ou de mon mari (voir ci-dessus).

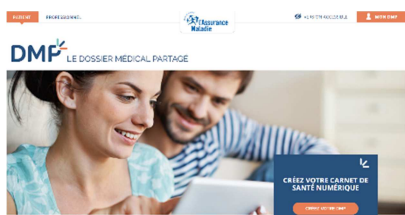
AU FIL DES JOURS (07 FEVRIER 2019)

Remarque importante, si je n'ai pas d'ordinateur ou d'adresse de messagerie personnelle, le DMP peut être ouvert par un professionnel (médecin traitant notamment). En revanche, si je n'ai pas de NIR et de carte Vitale, il n'y a pas d'ouverture possible.

La procédure normale d'ouverture du DMP :

1. Sur le site du DMP (<https://www.dmp.fr/>), on demande l'ouverture : « créer votre carnet de santé numérique » ; on entre son **numéro NIR**

2. Pour aller plus loin, c'est à dire véritablement ouvrir le DMP, il faut entrer un **numéro de code d'ouverture du DMP**. Pour obtenir le numéro de Code, soit j'ai donné une adresse mail dans AMELI, sur mon compte individuel correspondant au NIR, soit je n'en ai pas donné.



=> si j'ai donné une adresse mail, **je vais recevoir mon code très rapidement sur la messagerie** (personnellement ça a pris 15 mn) ; je retourne alors sur le site DMP et j'entre ce numéro, qui ne servira plus !

=> si je n'ai pas donné d'adresse mail dans AMELI, **je vais recevoir le numéro de code par la poste** (l'assurance maladie connaît mon adresse postale ; elle est liée à mon NIR dans le « fichier assuré »). C'est plus long. Je l'entre alors sur le site DMP.



3. Pour terminer l'ouverture du DMP, il faut aussi entrer le **numéro qui est sur la carte Vitale** : sous le nom dans les cartes sans photo ; sur le côté à droite sur les cartes avec photo.

Cerise sur le gâteau, **dès que j'ai ouvert mon DMP**, je suis informée que mes remboursements seront renseignés dans les 48h et je reçois un mail m'en informant, ainsi que chaque fois qu'il y a un événement dans mon DMP. Je peux aussi, et ça fonctionne très bien, y consigner des documents personnels : résultats de bio, comptes-rendus d'imagerie, etc.

3. Je ne trouve pas mon DMP sur mon compte AMELI

Réponse : Une fois que le DMP est ouvert, il n'y a pas de lien entre le compte AMELI de l'assuré et le numéro de DMP. Ceci est une condition de sécurité ; si elle n'existait pas, j'entends déjà les cris contre Big Brother. Le seul lien qui existe, pour l'ouverture du DMP, est le Numéro national d'identification (NIR). Mais, quand le DMP est ouvert, le compte AMELI ne sait pas ce qu'il s'y passe.

Bref tout ceci fait beaucoup de numéros et de sécurité, mais que n'entendrait-on pas si elles n'existaient pas !

Je crois quand même que l'ouverture du DMP est une bonne chose ; et je teste personnellement toute la procédure, y compris dans les relations avec les professionnels de santé avant d'en proposer l'ouverture à mon mari ou à mon père (96 ans).

Christine MEYER

AU FIL DES JOURS (07 FEVRIER 2019)

A... COMME ASSOCIATIONS

UFR

○ Le 18/01 – Assemblée générale de l'Union des Retraités du Haut Bocage (URHB)

L'union des retraités demande un régime universel -

(Ouest France - 22 janvier 2019)



Les adhérents sont venus nombreux à l'assemblée générale annuelle de leur association pour faire remonter leurs doléances au responsable national. | Ouest-France

André Dubreil, président de l'Union des retraités du haut bocage, avait donné rendez-vous, vendredi, aux 170 adhérents, à la salle du Foyer rural de Beaurepaire. Cette union rayonne sur les cantons des Herbiers, Pouzauges et Montaigu et agit pour la défense des retraités.

À cette occasion, le nouveau président national, Gérard Lucas, accompagné de Christian Bourreau, président d'honneur, a rappelé le rôle de l'UFR et de la Confédération française des retraités (CFR) qui regroupe plus de 1,5 million d'adhérents. Il a expliqué les deux principales revendications : le maintien du pouvoir d'achat et la création de la retraite universelle.

Christian Bourreau a rappelé que « **cette mesure a été initiée par la CFR. Les retraités se sont réjoui que le candidat Macron ait inscrit cette mesure oubliée à son programme. Elle peut résoudre les iniquités qui existent entre les 40 régimes de retraite actuellement en vigueur, mais ne sous-estimons pas la difficulté de la mettre en œuvre rapidement.** »

AU FIL DES JOURS (07 FEVRIER 2019)

○ Le 29/01, assemblée annuelle de l'ARCEA* de Cadarache :

Elle a eu lieu à la maison d'hôtes du Centre CEA de Cadarache sous la présidence de Patrick MICHAILLE, assisté de Guy REY et en présence du Bureau de l'ARCEA-Cadarache au complet. Jacques PENNEROUX, Président national de l'ARCEA, Raymonde BOSCHIERO, Trésorière Générale, Jean-Louis LE BLANC représentant des retraités du CEA à la MHN, ainsi que Gérard LUCAS, vice-président de l'ARCEA et Président de l'UFR étaient présents. Cette année, les activités du Centre de Cadarache étaient présentées par le Directeur de la communication, Guy BRUNEL. Celui-ci rappelle qu'avec le développement d'ITER sur son site et ses activités propres liées aux programmes du CEA, Cadarache se place actuellement au 1^{er} rang européen au niveau de la recherche sur les énergies nouvelles nucléaires et alternatives. A cette occasion, il rappelle que Cadarache a été créé le 14 octobre 1959 et donc, que 2019 sera l'année de son 60^{ième} anniversaire. Enfin, le Directeur de la Communication passe en revue les faits marquants des principaux projets en cours sur le site. On retiendra en particulier, une première mondiale du réacteur CABRI le 07/04/2018 avec un flash de montée en puissance de 16 MW sur un combustible irradié. Puis, le 16/10/2018 la divergence du réacteur RES qui assure à terre, le soutien technique des réacteurs nucléaires de propulsion navale. Et enfin, en octobre 2018, dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides de la 4^{ième} génération, la validation du projet « New ASTRIDE ».

J. PENNEROUX a présenté le bilan global du CEA qui reste très équilibré et dynamique dans tous les domaines. Concernant l'ensemble de l'ARCEA, le taux des recrutements de nouveaux adhérents reste soutenu (au moins 30% des départs en retraite du CEA), mais cela ne suffit pas tout à fait au remplacement des départs, du fait de l'âge moyen élevé des adhérents. La Trésorière Générale a présenté les comptes de l'exercice 2018 de l'ensemble de l'ARCEA national pour les dix Sections et le Bureau National.

Le GAENA (**), brillant successeur du GASN (***) reste l'un des fleurons de l'ARCEA. Il a été évoqué à la fois par Jacques PENNEROUX et Patrick MICHAILLE, pour son argumentaire qui s'est encore enrichi cette année de mises à jour et de nouvelles fiches, ainsi que pour l'organisation d'un colloque sur les déchets nucléaires qui a été très apprécié.

J.L. LE BLANC a fait le point sur la Mutuelle Humanis Nationale pour ce qui concerne les retraités du CEA ainsi que sur les élections des représentants des actifs et des retraités à la MHN qui auront lieu au printemps 2019.

Après un bref rappel sur l'organisation opérationnelle de la CFR et de l'UFR, G. LUCAS a fait le point sur les nombreux actions et résultats de l'UFR et de la CFR en 2018. Les principaux domaines concernés ont été : la défense de la place des retraités dans la société, l'augmentation de la CSG, les pensions et le pouvoir d'achat des retraités, les CDCA, la santé et l'autonomie des personnes âgées, la percée médiatique de la CFR et le projet de Retraite Universelle.

A l'issue de la partie statutaire de la réunion et après approbation du rapport moral et des comptes de la section, les membres du bureau en charge d'activités (loisirs, voyages, randonnées, etc..) sont venus en rendre compte pour 2018 et annoncer les projets de 2019.

Cette réunion très participative à laquelle assistaient près d'une centaine d'adhérents fût suivie d'un repas convivial pris en commun dans la salle de « La Fenière » située à proximité.

Gérard LUCAS

* Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique

** Groupe Argumentaire Sur le Nucléaire

*** Groupe Argumentaire sur les Energies Nucléaires et Alternatives



© meteofrance.fr

AU FIL DES JOURS (07 FEVRIER 2019)



© Centerblog.net

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution :
le 06 MARS 2019